

29e Conférence du PROE : « Un Pacifique bleu résilient »



Apia, Samoa 3-6 septembre 2019

POINT 5.4 DE L'ORDRE DU JOUR:

Comptes annuels vérifiés pour 2018

Objet du document

1. Présentation des comptes annuels vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Contexte

- 2. L'article 27(e) du Règlement financier impose au Directeur général de soumettre des états financiers vérifiés à la Conférence du PROE, tandis que les articles 30 à 32 précisent la manière dont les états financiers doivent être présentés et vérifiés. L'article 33 du Règlement financier impose au Directeur général de communiquer à chaque Conférence du PROE le rapport des auditeurs sur les opérations financières du PROE, ainsi que les remarques que le Directeur général souhaiterait énoncer avant la Conférence du PROE.
- 3. Les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été préparés conformément aux normes internationales de déclaration financière (*International Financial Reporting Standards IFRS*) et comprennent les documents suivants :
 - Rapport de la direction exécutive
 - Rapport d'audit indépendant
 - État de la performance financière
 - État de la situation financière
 - Relevé des mouvements dans les réserves
 - État des flux de trésorerie
 - Notes sur les comptes
 - Rapport à la direction
- 4. Les auditeurs ont fourni une opinion sans réserve sur les opérations financières du Secrétariat pour 2018.

Recommendation

- 5. La Conférence est invitée à:
 - examiner et adopter les états financiers vérifiés et le rapport des auditeurs pour 2018.

25 juillet, 2019